

MECS « La Maison des Lauris »



Livret d'accueil

■ MECS La Maison des Lauris

- 55/57 rue de la Garenne – 78500 Sartrouville. Adresse provisoire jusqu'en 2026 : 18 rue de la Crette 78630 Morainvilliers
- 13 rue de Morainvilliers 78630 Orgeval

Tél : 01.61.04.23.82 - [Mail](mailto:ime-chemindeslauris@apajh-yvelines.org) : ime-chemindeslauris@apajh-yvelines.org
www.apajh-yvelines.org

SOMMAIRE

Table des matières

MOT D'ACCUEIL	2
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION	4
1. Présentation de l'APAJH Yvelines	4
2. Présentation de la structure	5
DEUXIEME PARTIE : FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE.....	7
1. Localisation	7
👤 En train.....	8
👤 En train.....	9
🚌 En bus.....	9
🚗 En voiture.....	9
2. Plan de la structure.....	9
3. Organigramme	12
4. Missions de la MECS.....	12
5. Les prestations.....	15
TROISIEME PARTIE : LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	18
3. Les garanties souscrites.....	21
4. Les informations utiles.....	22

ANNEXES :

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

CHARTRE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DES PERSONNES ACCUEILLIES

CHARTRE VIE AFFECTIVE, AMOUREUSE ET SEXUELLE DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

CHARTRE ASSOCIATIVE RELATIVE À LA BIENTRAITANCE ET AU QUESTIONNEMENT ETHIQUE

REGLEMENT INTERIEUR DU CVS

La MECS Maison des Lauris se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue au sein de nos établissements.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil toutes les informations nécessaires pour vous permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la structure, mais aussi une présentation de la vie au sein de la MECS pour les personnes accompagnées.

Le but de ce livret est de réaliser ensemble un travail de qualité pour le bien-être de chaque enfant ou adolescent et de ses aidants.

Au nom de toute l'équipe de l'APAJH78 et des professionnels des deux établissements, c'est avec un grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous sommes ravis de vous accompagner dans cette nouvelle étape.

L'équipe est totalement engagée dans l'accompagnement des enfants et de leur famille.

À l'écoute des attentes, formée à l'identification des besoins, cette équipe va construire, en collaboration étroite avec la famille et les partenaires un projet individualisé adapté à chaque personne.

Ce projet sera mis en œuvre et évalué par une équipe pluridisciplinaire, depuis l'admission jusqu'à la sortie.

Nous avons conçu ce livret d'accueil pour vous présenter le plus précisément possible les prestations proposées et les modalités de fonctionnement.

Nous espérons qu'il vous aidera à mieux comprendre notre approche et à vous sentir pleinement intégrés dans notre institution.

N'hésitez pas à solliciter l'équipe des professionnels pour toute question ou préoccupation.

Nous sommes là pour vous accompagner et faciliter l'intégration de votre enfant.

Bienvenue aux Lauris.

La Directrice et son équipe

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION

1. Présentation de l'APAJH Yvelines

L'APAJH Yvelines est une association loi 1901 qui accompagne des personnes avec tous les types de handicap et ce, à tous les âges de la vie. Elle fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes. L'APAJH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.



1200

personnes
accompagnées



+ 500

professionnels



28

ESSMS

Nos valeurs

Quelle que soit la nature du handicap, la primauté de la personne est prônée par :



CITOYENNETÉ



ENGAGEMENT



Une association en mouvement

L'APAJH Yvelines fait vivre ses valeurs dans toutes ses actions avec et pour les Personnes :

- Inclure dans la société,
- Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne,
- Consolider les actions intérieurement menées,
- Promouvoir les partenariats et son ouverture,
- Développer ses actions vers les besoins nouveaux.

Une organisation associative

Conseil d'Administration
définit la politique associative

Bureau
Veille au bon déroulement de la vie associative

Président
Assure que le fonctionnement associatif en accord avec les statuts et les valeurs

Direction générale
Définit la stratégie associative

2. Présentation de la structure

Historique

L'IME le chemin des Lauris ouvert depuis 1969 a vu sa capacité s'accroître au fil des années jusqu'à cette étape en 2024 de l'extension de 12 places en parallèle de la création de la Maison d'Enfants à Caractère Social pour 12 enfants de 5 à 21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et porteurs de TSA. Cette Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) est ouverte 365 jours par an. Les 12 enfants bénéficient d'un accompagnement éducatif, thérapeutique, social et pédagogique sur les temps d'ouverture de l'IME « Le chemin de Lauris » à savoir 210 jours par an.

Cette ouverture a marqué une étape importante dans l'engagement associatif pour un accompagnement adapté, bienveillant et structurant des enfants porteurs de TSA.

La MECS ouvre ses portes dès septembre 2024 à MORAINVILLIERS au sein de deux grosses maisons dans l'attente d'une construction d'internat plus définitive sur un terrain attendant à l'IME de Sartrouville.

Face aux besoins croissants du territoire en termes d'accompagnement de la double vulnérabilité, l'APAJH Yvelines a répondu favorablement à la demande de l'ASE pour l'extension de places de cette MECS. Cette extension de la MECS La Maison des Lauris porte la capacité d'accueil à 20 enfants. Cette nouvelle unité accueille 8 enfants de 0 à 21 ans également confiés à l'ASE et porteurs de handicap avec des notifications diverses de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ces huit places peuvent être occupées par des enfants ou jeunes porteurs de tout type de handicap avec ou sans orientation cible de la MDPH mise en oeuvre. Les professionnels de la MECS sont chargés de répondre aux divers besoins de ces enfants par un accompagnement individualisé.

Cette évolution témoigne de la volonté constante de l'Association à adapter ses dispositifs aux réalités du terrain, dans le respect des droits et des parcours de vie des enfants accompagnés.

Type d'établissement

La Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S) La Maison des Lauris est un établissement classé en tant qu'établissement de la protection de l'enfance, régi par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. La M.E.C.S Maison des Lauris est habilitée, par l'Aide Sociale à l'Enfance, à recevoir des jeunes dans le cadre de la Protection de l'Enfance sous couvert de mesures de placement administratif ou judiciaire au titre des articles 375 à 375-8 du code civil. L'établissement est financé sur la base d'un prix de journée arrêté par le Conseil départemental des Yvelines. La M.E.C.S La Maison des Lauris peut accueillir 20 jeunes de 0 à 21 ans porteurs de tout type de handicap pour 8 d'entre eux et porteurs de TSA pour les 12 autres.

Au sein de l'organisation de l'APAJH Yvelines, la MECS La maison des Lauris s'inscrit dans une direction commune avec les établissements médico-sociaux suivants :

- IME Le chemin des Lauris
- MECS La Maison des Lauris

Cette affiliation des deux établissements offre divers avantages en termes de collaboration et de synergie au bénéfice des enfants et leur parcours de vie.

La MECS La Maison des Lauris

55/57 rue de la Garenne
78500 – Sartrouville

A titre temporaire et durant la construction de l'internat à Sartrouville, les 12 enfants porteurs de TSA de la MECS "La Maison des Lauris" hébergés au 18 rue de la Crette à 78630 Morainvilliers bénéficient d'un accompagnement médical, paramédical, éducatif, pédagogique, rééducatif, psychologique et social du lundi au vendredi au 13 rue de Morainvilliers 78630 ORGEVAL

Extension de la MECS La Maison des Lauris

Accueil permanent pour les 8 enfants au :

13 rue de Morainvilliers
78630 Orgeval
ime-chemindeslauris@apajh-yvelines.org
01.61.04.23.82

Horaire d'ouverture du secrétariat de l'IME : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h
Mercredi: 9h à 13h

DEUXIEME PARTIE : FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE



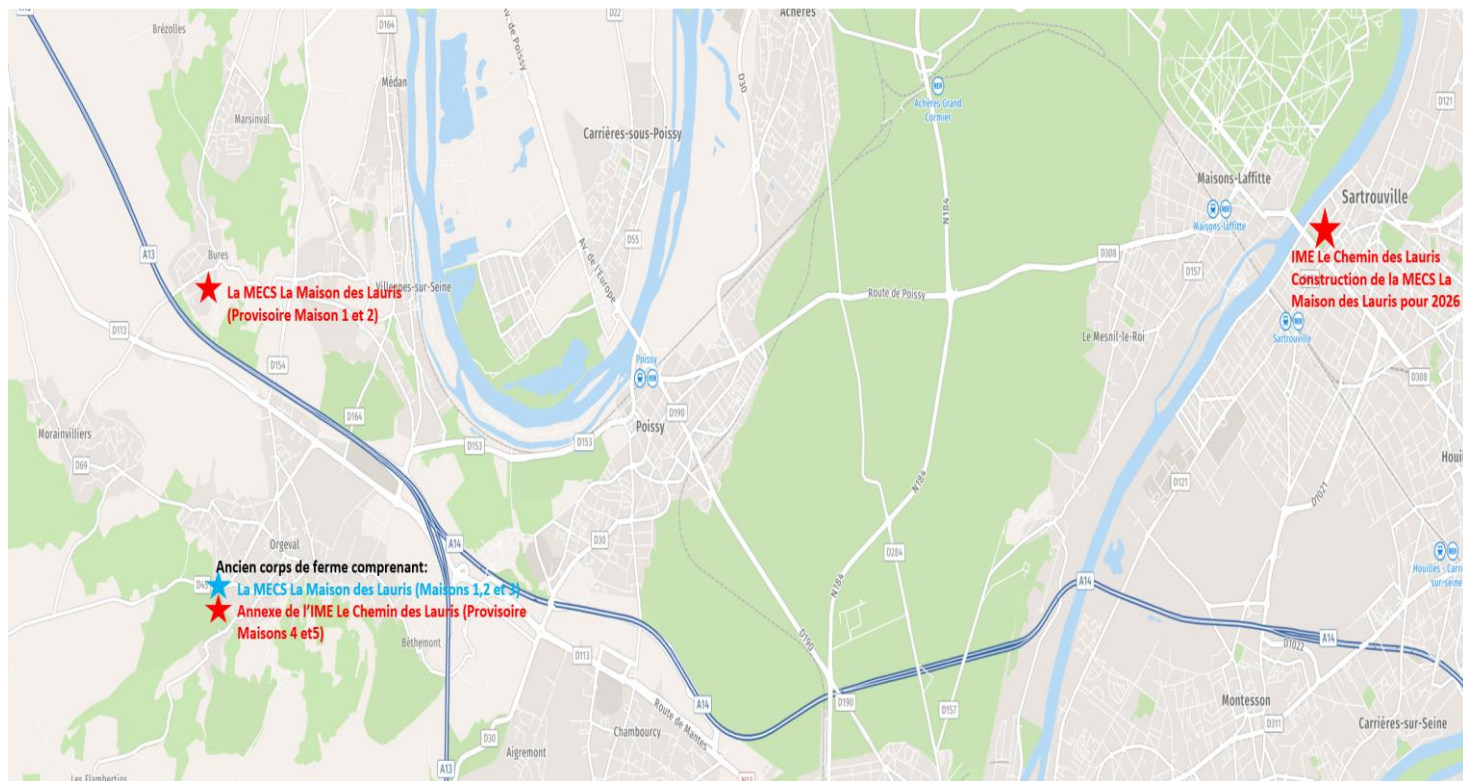
1. Localisation

La Maison des Lauris se situe en Ile de France, dans le département des Yvelines.

La MECS La Maison des Lauris au 55/57 rue de la Garenne 78500 Sartrouville à partir de fin 2026.

La MECS La Maison des Lauris est à titre provisoire située au 18 rue de la Crette 78630 MORAINVILLIERS. L'accompagnement médicosocial des 12 enfants TSA sera principalement réalisé durant ces deux années à ORGEVAL (78 630) au 13, rue de Morainvilliers.

L'extension de la MECS est située au 13 rue de Morainvilliers 78630 Orgeval



★ La MECS La Maison des Lauris (Provisoire) : 12 enfants avec troubles du Spectre de l'Autisme

L'IME Le Chemin des Lauris (Provisoirement à Orgeval).

★ Extension La MECS La Maison des Lauris : 8 enfants avec différentes notification MDPH. En attente de date d'ouverture des maisons 1,2 et 3.

Les moyens d'accès à La MECS La Maison des Lauris à Morainvilliers

🚆 En train

La gare la plus proche est **Gare de Plaisir - Les Clayes**, desservie par la ligne N du Transilien (Paris-Montparnasse ↔ Dreux). Depuis la gare, le 13 rue de Morainvilliers est accessible en bus ou en voiture.

🚌 En bus

Plusieurs lignes de bus desservent la commune de Morainvilliers et ses environs :

- **Ligne 12** : Poissy ↔ Orgeval ↔ Morainvilliers ↔ Poissy
- **Ligne 70** : Les Mureaux ↔ Bures ↔ Morainvilliers ↔ Orgeval ↔ Chambourcy ↔ Saint-Germain-en-Laye
- **Ligne 71** : Ecquevilly ↔ Bures ↔ Morainvilliers ↔ Orgeval ↔ Poissy

- **Ligne 44** : Les Mureaux ↔ Ecquevilly ↔ Morainvilliers ↔ Orgeval ↔ Saint-Quentin-en-Yvelines ↔ Guyancourt
- **Ligne X419** : Les Mureaux ↔ Ecquevilly ↔ Morainvilliers ↔ Orgeval ↔ Le Chesnay ↔ Versailles

 En voiture

Le 13 rue de Morainvilliers est accessible en voiture via la D113.

Les moyens d'accès à La MECS La Maison des Lauris à Orgeval

 En train

Les gares les plus proches sont :

- **Gare de Villennes-sur-Seine** (Ligne J)
- **Gare de Poissy** (Lignes J et RER A)
- **Gare de Saint-Germain-en-Laye** (RER A)

Depuis ces gares, il est nécessaire de compléter le trajet en bus ou en voiture.

 En bus

La commune d'Orgeval est desservie par la ligne **Express A14**, avec un arrêt situé près de l'Art de Vivre, sur la D113. Un parc à vélos sécurisé est également disponible à proximité de l'arrêt.

 En voiture

Le 13 rue de Morainvilliers est accessible en voiture via la D113.

2. Plan de la structure

MECS La Maison des Lauris à Morainvilliers

A titre provisoire, durant la période de construction de l'extension de l'IME au 55-57 rue de la Garenne, l'hébergement de la MECS La Maison des Lauris est implantée à MONRAINVILLIERS.

➤ **2 maisons** identiques et juxtaposées de **160 m2 chacune**

Elles sont composées de :

Rez-de-chaussée : 70m2

- 1 séjour de 27m2
- 1 salle à manger de 16m2
- 1 cuisine de 7.35m2
- 1 bureau chef de service dans la maison A et personnel éducatif 10.28m2 dans la maison B.

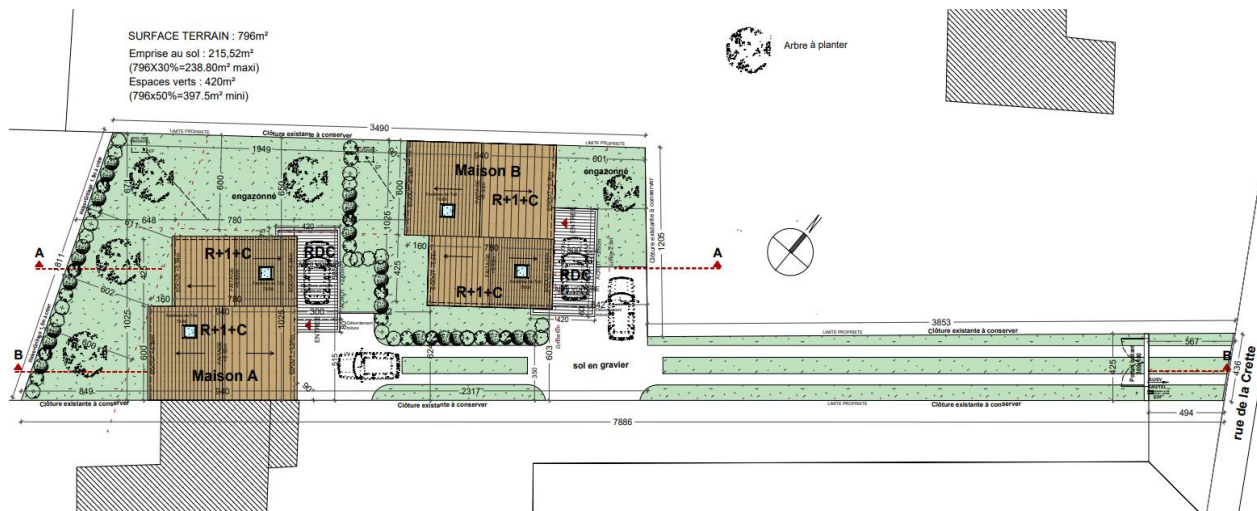
- 1 buanderie/chaufferie de 2.64m²
- 1 WC

R+1: 68.28m²

- 4 chambres de 11m²
- 2 salles de bain de 6.20m²
- 1 WC
- 1 dressing de 6.03m²

R+2 : 21.30m²

- 1 salle cocooning de 10.30m²
- 1 chambre de 2 enfants de 11m²



MECS La Maison des Lauris à Orgeval

Le site d'Orgeval comprend trois maisons accueillant 8 enfants en situation de handicap, âgés de 0 à 21 ans. Les maisons X et Y permettront l'hébergement des 8 enfants et la maison Z l'accueil de jour afin de bien identifier les activités médicosociales de celles de la vie quotidienne.

Maison 1 : 145.18m²

- Rez-de-chaussée : 86,78m²
 - 1 séjour/Salle à manger de 48,35m²
 - 1 cuisine de 10.30m²
 - 1 bureau personnel éducatif 14,40m²
 - 1 salle de rangement : 7.22m²
 - 1 WC
- R+1 : 58.40m²
 - Chambre 1 : 19.18m²
 - Chambre 2 : 12.11 m²
 - Chambre 3 : 9,53m²
 - Salle de bain : 4,61m²

- Salle d'eau : 3.60m²
- WC
- Pallier : 7,42m²

Maison 2 : 156.88 m²

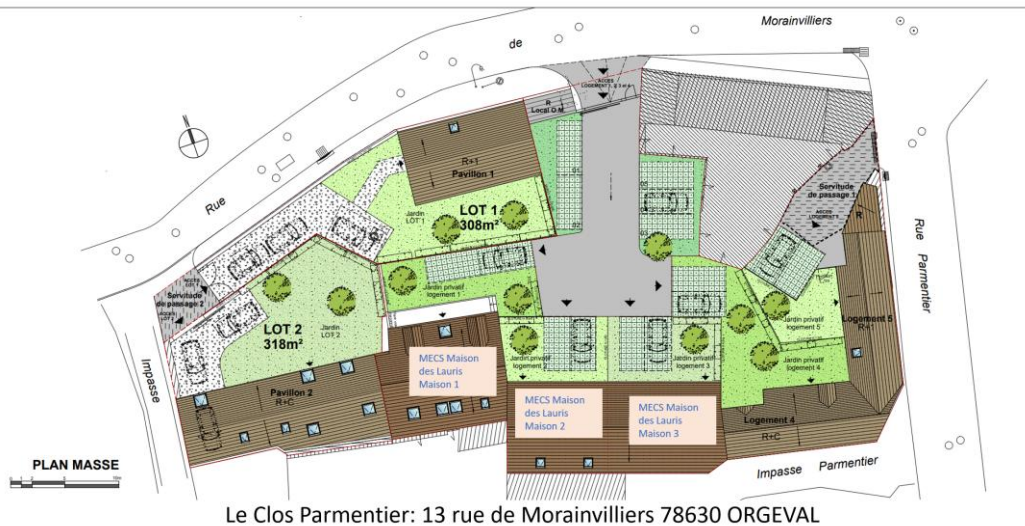
- Rez-de-chaussée : 56,06m²
 - 1 séjour/Salle à manger/Cuisine de 37,71m²
 - 1 bureau Chef de service 9,85m²
 - 1 salle de rangement :4,27m²
 - 1 WC

- R+1 : 60,08 m²
 - Chambre 1 : 13.53m²
 - Chambre 2 : 12.09 m²
 - Chambre 3 : 12,43m²
 - Salle de bain : 6,11m²
 - Salle d'eau : 4.13m²
 - Dressing : 3,96m²
 - WC
 - Pallier : 3,95m²

Maison 3 : 176.50 m²

- Rez-de-chaussée : 66,48m²
 - 1 séjour/Salle à manger/Cuisine de 46,38m²
 - 1 Chambre : 9.76m²
 - Salle de bain PMR : 10,31m²

- R+1 : 70,02 m²
 - Chambre 2 :15,37m²
 - Chambre 3 : 11,83m²
 - Chambre 4 : 12,42m²
 - Salle de rangement maitresses de maison : 10,02m²
 - Salle de bain 1 : 4,35m²
 - Salle de bain 2 : 4,35m²
 - WC



3. Organigramme

Les équipes sont composées de 40.09 ETP professionnels qualifiés ou en cours de qualification et de spécialités complémentaires répartis sur les 2 entités de la MECS (Morainvilliers et Orgeval).

L'établissement accueille également des stagiaires dans les différents métiers représentés.

4. Missions de la MECS

Chaque membre du personnel de la MECS, dans le cadre de sa mission propre, est garant de l'application et du respect du règlement de fonctionnement en concertation et sous l'autorité de la Direction.

Un éducateur référent est chargé de ton suivi au quotidien. Il sera ton interlocuteur. Il travaille au sein d'une équipe encadrée par un chef de service en lien avec ta famille ou ton représentant légal en fonction des droits accordés, l'Aide Sociale à l'Enfance et le juge pour enfants. Des rencontres sont régulièrement organisées avec toi, pour faire le point sur les objectifs définis dans le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC). Tout au long de ton parcours avec ton éducateur référent, tu vérifieras les objectifs et les moyens définis sur un document appelé Projet personnalisé d'Accompagnement (PPA). Ce document est réévalué au moins une fois par an.

Une réunion de PPA est organisée avec toi, l'Aide Sociale à l'Enfance, tes parents ou ton représentant légal pour déterminer les objectifs de l'année suivante. Des bilans réguliers seront communiqués à l'Aide Sociale à l'Enfance et au juge des enfants.

Durant ton séjour, ta famille ou ton représentant légal sont régulièrement informés de la vie de l'établissement (les vacances, les événements particuliers) et de l'évolution de ton séjour. Ta famille ou ton représentant légal sont associés aux réflexions et démarches te concernant, dans la limite du cadre fixé par l'ASE ou le juge des enfants et du règlement de fonctionnement de l'établissement.

Toutes les décisions importantes sont prises en concertation avec l'Aide Sociale à l'Enfance et avec l'accord de tes parents en référence au cadre légal sur l'autorité parentale (Code civil—articles 371 et suivants), concernant les actes quotidiens, médicaux, scolaires, loisirs, sportifs, culturels, conformément aux modalités de placement.

Finalités de l'accompagnement

Les objectifs d'accompagnement de la MECS sont orientés vers une prise en charge individualisée, répondant aux attentes et besoins spécifiques de chaque enfant/adolescent.

La mission de la MECS La Maison des Lauris vise à promouvoir l'épanouissement ainsi que le développement de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles des enfants et adolescents. L'équipe encourage l'atteinte d'une autonomie maximale dans les aspects quotidiens et sociaux, le bien-être, l'inclusion dans la communauté de droit commun et le développement de l'autodétermination.

L'équipe guide les personnes tout au long d'un parcours visant une inclusion harmonieuse dans les divers domaines de la vie.

La MECS La Maison des Lauris présente la particularité d'accompagner des enfants présentant divers types de handicaps bénéficiant d'un accompagnement individualisé, adapté à leurs besoins et compétences. Ils disposent de différentes notifications MDPH,

ce qui permet une prise en charge adaptée à chaque situation spécifique.

La MECS assure un suivi médical (somatique et psychique), paramédical, psychologique, rééducatif, éducatif et/ou social.

Les interventions se décomposent en groupes qui s'inscrivent autant dans les apprentissages des actes de la vie quotidienne que dans une dynamique de projets adaptés, afin de valoriser le potentiel et l'épanouissement de chaque enfant.

Des projets éducatifs et des activités sont mis en œuvre pour optimiser les acquisitions et favoriser l'autonomie et les apprentissages du quotidien, la communication et la socialisation. Ces activités sont développées en interne, mais aussi à l'extérieur avec l'inscription dans divers réseaux partenariaux au niveau culturel, artistique, sportif et de loisirs. Elles sont le vecteur de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du Projet Personnalisé d'accompagnement de l'enfant.

Week-end

Un programme est établi avec des activités culturelles et de loisirs au sein de la MECS et en extérieur sur un rythme adapté à chacun.

Un planning personnalisé est proposé en fonction des attentes et besoins du jeune. Il se décline autour d'activités différenciées et séquencées.

Les activités favorisent l'épanouissement, le bien-être, l'autonomie, et développent l'adaptation sociale et les compétences. Le travail en petit groupe est favorisé afin d'encourager les apprentissages et garantir la disponibilité du jeune.

Repas et hygiène.

Ils sont préparés et servis par les Maitresses de maison avec l'aide des personnels éducatifs. La participation de chaque enfant est recherchée dans l'objectif d'un apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité.

- Petit-déjeuner sur la MECS sur le groupe de vie.
- Déjeuner à la MECS si tu n'es pas encore admis dans un ESMS. Si tu es scolarisé à l'extérieur ou admis dans un ESMS, le déjeuner est pris à la cantine de l'établissement externe.
- Goûter sur la MECS.
- Dîner sur le groupe de vie.

Une maitresse de maison avec l'aide des personnels éducatifs t'aidera dans l'apprentissage de la gestion de ton linge, du rangement de ta chambre et dans l'apprentissage de l'hygiène.

Les salles de bains sont équipées de douches et/ou baignoire.

La nuit.

Deux surveillants assurent la sécurité dans la MECS en lien permanent avec un des cadres d'astreinte de la MECS.

Chambre

Elle constitue ton espace personnel sous la responsabilité des personnels éducatifs. Les chambres sont individuelles. Elles sont équipées de lits, éclairages et rangements pour les jeux et objets personnels.

Tu es responsable de sa bonne tenue et de sa décoration dans la limite du respect des locaux et du règlement de fonctionnement.

Vacances

Elles sont organisées en fonction de la situation de chacun. La MECS prévoit des séjours à thèmes (sport, détente, découverte) mais aussi des sorties à la journée ou ½ journée à proximité du lieu de vie.

Journée type (du lundi au vendredi)

- Entre 7h à 8h : lever des enfants
- 8h à 8h30 : petit-déjeuner
- 8h45 : départ pour les activités accompagné des personnels éducatifs dans ton établissement d'accueil éducatif ou scolaire. Si tu n'es pas encore admis dans un ESMS, des activités médicosociales sont proposées et organisées par les professionnels de la MECS.
- 9h à 16h00 : accueil en ESMS, école ou MECS si tu n'es pas encore admis en ESMS.
- 16h15 à 17h00 : retour à la MECS et goûter
- Jusque 18h00 : temps calme et/ou jeux proposés par le personnel éducatif
- A partir de 18h00 : Chaque groupe organise son service selon l'âge des enfants et adolescents pour répondre au rythme de vie de chacun :
 - o Groupe de 0 à 5 ans :

-
- Groupe de 5 à 10 ans :
 - Douche et préparation de la tenue pour le lendemain, les enfants restent à l'étage jusqu'à 18h45 pour ensuite aller diner.
 - Les couchers sont échelonnés en fonction de l'âge des enfants à partir de 20h.
- Groupe de 11 à 13 ans :
 - Temps libre de 45 minutes environ.
 - Douche et préparation de la tenue et du sac pour le lendemain à partir de
 - 18h45,
 - Repas à 19h30.
 - Les couchers sont échelonnés en fonction de l'âge des enfants à partir de 20h30.

5. Les prestations

Conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, la MECS La Maison des Lauris met en œuvre des actions permettant d'associer les bénéficiaires à leur accompagnement en les considérant acteurs à part entière.

Les prestations sont décrites selon les métiers qui les délivrent.

Cadres de Direction

- La Direction des 2 établissements, IME et MECS, fixe les grandes lignes de l'organisation des services en application de la politique de l'Association gestionnaire. Elle veille à l'adéquation des actions mises en œuvre avec les spécificités des agréments et les missions confiées par l'Association. Elle est garante de la qualité de la prestation apportée aux enfants et aux familles par l'animation des travaux de réflexion, l'organisation de la formation permanente de l'équipe, l'élaboration des outils, dossiers des enfants et PPA.
- 3 Chefs de Service sont les interlocuteurs privilégiés des enfants et responsables légaux.
Par délégation de la Direction, ils animent et coordonnent les activités des services. Ils ont des fonctions : hiérarchiques, organisationnelles, d'animation et de formation des équipes.
1 chef de Service est l'interlocuteur privilégié pour la MECS La Maison des Lauris.

Equipe thérapeutique

Médecin pédopsychiatre

Avec un rôle central en assurant la coordination, la surveillance et le suivi de la santé des personnes accompagnées. En tant que pivot, il facilite la communication entre l'équipe thérapeutique, les responsables légaux et les services de santé extérieurs. Son expertise médicale contribue à garantir une prise en charge holistique, alignée sur les

besoins spécifiques de chaque personne, tout en favorisant la collaboration interdisciplinaire et le bien-être global des enfants.

Infirmière

Contribue au suivi de la santé de l'enfant, met en œuvre des actions de prévention, assure l'administration des traitements sur ordonnance, les soins courants lors de blessures ou de maladie, et le lien avec les responsables en ce qui concerne les aspects médicaux.

Une psychologue

Suit l'évolution intellectuelle et psycho-affective des enfants. Elle peut rencontrer des enfants dont la problématique psychologique nécessite une attention particulière. Elle intervient auprès des équipes et participe aux travaux institutionnels.

Un psychomotricien

Réalise les bilans des enfants à l'admission et/ou au cours de leur parcours. Sur prescription du médecin, ce professionnel construit et met en œuvre des rééducations en établissant et évaluant les objectifs. Il partage les bilans au cours des réunions de PPA.

Une visite médicale systématique est organisée chaque année au sein de l'établissement. Elle est effectuée par le médecin attaché à la MECS. L'infirmière assure un suivi des soins si nécessaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. En cas d'urgence, le personnel soignant prend les dispositions nécessaires en concertation avec la Direction et avec la famille ou son représentant légal.

Suivi Psychologique

Après un bilan systématique, l'enfant a la possibilité de revoir le psychologue de la MECS. Il est également possible pour la famille de le rencontrer. Il travaille en lien avec les équipes de la MECS. Il est tenu à la confidentialité, mais conformément à la législation, il doit informer la Direction de la MECS ou les Autorités en cas de situation grave mettant en danger l'intégrité physique et morale de l'enfant.

Scolarité

Elle est mise en œuvre en fonction du PPA, soit au sein des classes de l'IME, soit dans un établissement scolaire extérieur.

Conformément au CASF et à la loi du 11/02/2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », chaque élève accueilli dans la MECS La Maison des Lauris bénéficie d'une Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) organisée par la Référente de scolarité chargée de suivre le parcours scolaire de chaque élève et désignée par la Direction Académique de Versailles.

Equipe socio-éducative

Les objectifs des prestations sont différenciés au regard de l'âge et du groupe dans lequel est l'enfant. Les activités proposées par l'équipe permettent une adaptation et

une personnalisation de la prise en charge. Tous les professionnels contribuent à créer un climat familial et rassurant pour les enfants, en leur offrant un cadre structuré et bienveillant.

Educateurs spécialisés

Sont référents pour chacun, de 4 enfants. Ce sont les interlocuteurs privilégiés des responsables légaux. Ils assurent la planification des activités proposées au sein de la MECS en lien avec le Chef de service.

Moniteurs éducateurs

Construisent et mettent en œuvre, les activités concourant à l'atteinte des objectifs du PPA dans les domaines éducatifs, du quotidien, de socialisation ou sportif.

AMP/AES

Jouent un rôle essentiel en apportant un soutien individualisé aux enfants en situation de handicap. Ces professionnels contribuent à leur bien-être quotidien en assurant un accompagnement personnalisé, favorisent leur autonomie dans les activités de la vie quotidienne, participent à la mise en œuvre des PPA et collaborent activement avec l'équipe pluridisciplinaire afin d'assurer une prise en charge globale et adaptée.

Maitresses de Maison

Accompagnent les enfants dans les actes de la vie quotidienne (toilettes, habillage, repas), en respectant leur rythme et leurs besoins spécifiques, encouragent les enfants à participer aux tâches ménagères pour favoriser leur autonomie. Elles assurent la propreté et l'hygiène des chambres, salles de bains, espaces communs et cuisines.

Assistante de service Social

Accompagne les situations des enfants dans les démarches administratives et les questions sociales en lien avec la coordination de parcours du jeune. Elle est un lien entre la famille, l'établissement et les organismes extérieurs (MDPH, ASE,...). Le dossier social de l'enfant est pris en charge par l'assistante de service social dans le respect du secret professionnel.

Equipe de nuit

Veilleur de nuit

Assure la surveillance nocturne en offrant une présence rassurante et bienveillante pour les enfants pendant la nuit. Il veille à ce que les enfants dorment dans de bonnes conditions et intervient en cas de besoin (réveil nocturne, peur, soif...).

Il surveille les locaux et signale toute anomalie ou situation inhabituelle au cadre d'astreinte dès que possible.

TROISIEME PARTIE : LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

1. Admission et sortie

L'admission à la Maison des Lauris fait suite à une demande d'admission de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cette demande permet à l'enfant d'être accueilli sur la MECS. Conformément à la décision d'orientation de la MDPH, l'enfant peut être admis à l'IME le chemin des Lauris pour 12 des enfants identifiés conjointement avec l'ASE et l'ARS.

Pour les 8 autres enfants concernés par l'extension de la MECS à Orgeval, l'objectif de leur prise en charge est de permettre la mise en œuvre de l'orientation cible prononcée par la CDAPH. Ces enfants sont dès leur admission à la MECS inscrits dans la file active du DIH et orientés vers le PCPE Trait d'Union qui est financé depuis septembre 2024 pour 10 places réservées à des enfants confiés à l'ASE.

Dans l'attente de leur prise en charge par un ESMS, les enfants bénéficient d'accompagnements médicosociaux dans la troisième maison louée à Orgeval et proche de leur hébergement. Le PCPE coordonne des prises en charge dont l'objectif est une admission en ESMS ou par un ESMS en complément d'une scolarisation en milieu ordinaire.

La famille et/ou son représentant légal transmet tout élément complémentaire pour l'étude du dossier :

- Éléments médicaux, psychologiques, paramédicaux, bilan CRA, etc.
- Éléments éducatifs, scolaires, etc.
- Éléments administratifs et sociaux.

Une rencontre est programmée avec :

La Direction qui remet et commente le livret d'accueil et ses annexes mentionnées en page 1 de ce Livret avec l'enfant et le représentant légal en fonction des droits accordés. Elle recueille également les besoins de l'enfant et les attentes et besoins. Afin de garantir le bien-être et la tranquillité des enfants accueillis, les visites de la MECS sont organisées uniquement lorsqu'aucun enfant n'est présent. Cela permet d'éviter tout croisement entre les visiteurs et les enfants, conformément aux règles de protection et de respect de leur intimité. Une visite de l'établissement vous sera donc proposée, si elle n'a pas déjà été effectuée auparavant.

Lorsque l'admission est confirmée par la Direction, l'enfant se voit proposer un emploi du temps réfléchi entre l'équipe pluridisciplinaire, l'Aide Sociale à l'Enfance et les responsables légaux en fonction des droits accordés.

Au cours de l'admission, la Direction ou le Chef de Service par délégation, remet le DIPEC en deux exemplaires qui devront être signés par l'ayant-droit et la Direction. Ce contrat est signé dans le mois qui suit l'admission.

Selon la situation, l'établissement se charge d'informer la MDPH des Yvelines par le biais du logiciel Via Trajectoire et/ou Web Accueillant pour l'Aide Sociale à l'Enfance de l'admission de l'enfant.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Le PPA de chaque enfant accueilli est proposé dans le délai des 15 jours de l'admission et actualisé dans les 6 mois, puis au moins une fois par an et selon un calendrier prévisionnel établi annuellement. Des réunions de l'équipe permettent de réaliser un bilan de chaque PPA à raison d'une par an au moins.

L'établissement s'engage à faire aboutir cette démarche et à la mettre en œuvre dans le délai décrit ci-dessus.

Le PPA rédigé et les responsables légaux sont invités à échanger et à le signer après accord.

Le PPA est guidé par le professionnel référent de l'enfant pour la MECS avec l'enfant et en collaboration avec le PPE défini par l'ASE ainsi que le responsable légal en fonction de ses droits accordés dans le respect de ses attentes et besoins. Des réunions sont organisées régulièrement afin d'échanger sur le PPA avec le jeune et/ou les professionnels ou partenaires impliqués.

Ce PPA est éducatif, thérapeutique et social. Chacun des professionnels intervient dans son domaine de compétences. Des objectifs, modalités et évaluations sont établis et font l'objet de suivis réguliers. Ce PPA est complété par le Projet Personnalisé de Scolarisation élaboré en ESS.

La sortie des effectifs est prononcée conjointement par la CDAPH et l'ASE des Yvelines.

2. Droits et devoirs

Participation à la vie et au fonctionnement de la MECS par les enfants : Chaque semaine, les enfants se retrouvent avec les autres et les éducateurs pour une réunion de régulation et d'organisation de la vie de la MECS. Tous les deux mois au minimum, une réunion est organisée par le Chef de service afin d'aborder les questions d'organisation générale de la MECS.

Jour d'appel téléphonique : Des droits d'appels téléphonique peuvent être organisé en fonction des droits accordés par le juge des enfants et l'ASE.

Entretiens familiaux peuvent être organisé entre la psychologue, l'éducateur référent, la famille le représentant légal en fonction des droits accordés et l'enfant. Ces entretiens peuvent aussi être demandés par les parents et accordés ou non en fonction des droits établis. Cette rencontre permet d'échanger sur le quotidien, sur les raisons du placement et l'avancée du PPA.

Droits de visite et d'hébergement (DVH) ou visites libres (VL) peuvent être organisées en fonction des droits accordés par le juge des enfants dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) et en accord avec l'ASE. Les calendriers sont rédigés par l'ASE. Les horaires de départ et de retour des DVH ou

VL tels qu'ils sont notifiés sur le calendrier, sont à respecter. Seules les personnes nommées sur le calendrier, sont autorisées à se présenter à l'établissement.

Rencontre avec les parents, les représentants légaux

Le Code d'action sociale et des familles préconise un travail partenarial avec les parents. Cet aspect est un droit et un devoir pour les acteurs concernés. Aussi, des réunions régulières avec les parents sont organisées et les parents peuvent rencontrer les différents intervenants au regard des demandes particulières et/ou des besoins de l'équipe et en fonction des droits accordés (attentes ou questionnements des acteurs, recueil d'informations...).

Conseil de la Vie sociale

Conformément aux articles D 311-3 à D 311-14 du CASF, le Conseil de la Vie Sociale est constitué au minimum de cinq membres élus ou désignés pour une durée de trois ans renouvelables (Art. D 311-8) :

La MECS la Maison des Lauris s'engagent à favoriser la participation des jeunes. Ainsi les structures proposent différentes instances en tant que moyens d'expression :

CVS élu pour trois ans, se réunit au moins trois fois par an. Il est composé de 7 membres :



- 2 usagers élus (2 titulaires et 2 suppléants) parmi les jeunes de la MECS. Ils sont élus par leurs pairs par vote à bulletin secret.
- 2 Représentants légaux (2 titulaires et 2 suppléants) élus par les représentants légaux des usagers par vote à bulletin secret.
- 1 représentant du personnel éducatif ou pédagogique mis à disposition élu par et parmi ses pairs à bulletin secret.
- 1 représentant de l'équipe médico soignante élu par et parmi ses pairs.
- 1 Administrateur de l'association APAJH Yvelines désigné par le président.

La Direction participe avec voix consultative.

Le Président du CVS est un jeune de la MECS, élu par l'ensemble des membres du CVS.

Un représentant de l'équipe municipale de la ville est toujours invité, ainsi que la Direction générale.

Le compte-rendu de cette instance est diffusé par tout moyen adapté à tous les membres élus, désignés ou invités ainsi qu'à tous les acteurs institutionnels.

Afin de compléter cette expression et participation des usagers, ces derniers sont invités à répondre à des enquêtes de satisfaction.

Les Principes de bientraitance

L'organisation de la MECS est fondée sur l'obligation d'accompagner des personnes particulièrement « vulnérables » au sens du code pénal. Cette obligation exige de sa part d'assurer la sécurité, la santé et la dignité des mineurs et jeunes majeurs accueillis. A partir de ce constat, l'établissement garantit à chaque usager le traitement rapide et complet des situations de mauvais traitements dans le respect des procédures en vigueur. Ces démarches sont sous l'autorité de la Direction ou, en son absence, du chef de service ou cadre hiérarchique présent. Chaque adulte ou enfant peut interpeller l'équipe de direction. Les personnes qui accompagnent l'enfant ou adolescent accueilli s'engagent à se réunir dans les plus brefs délais, afin de recueillir toutes les informations nécessaires et décider de l'opportunité de procéder à un signalement. Celui-ci est adressé à la cellule de signalement des droits de l'enfant en lien avec l'ASE.

L'ensemble des salariés est formé aux principes de bientraitance et des sensibilisations régulières sont réalisées tant au niveau institutionnel qu'associatif.

L'ensemble de l'équipe respecte l'intimité et la vie privée de l'enfant par une obligation de discrétion.

Instance associative de questionnement et réflexion sur la bientraitance

L'instance de questionnement et réflexion sur la bientraitance s'articule autour de 5 missions :

- Réfléchir, soutenir et proposer des pistes d'action partagées dans le quotidien des établissements et services.
- Aider les professionnels par l'apport d'éclairages, avis et opinions contradictoires, de réflexion sur des situations concrètes.
- Prévenir les actes de maltraitance en s'inspirant de cas cliniques et de questions.
- Permettre une harmonisation des pratiques associatives.
- Produire des communications écrites : relevés de réflexions trimestriels et annuels.

3. Les garanties souscrites



L'assurance de l'établissement contractée auprès de la MAIF à POISSY, couvre le jeune pour toutes les activités proposées par la MECS dans ses murs et à l'extérieur.

N° contrat : 0904105D

MAIF : 83 avenue Maurice Berteaux 78308 POISSY CEDEX

4. Les informations utiles

- **Personnes qualifiées**

Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel à une personne qualifiée (article L311-5 du code de l'action sociale et des familles).

Pour faire appel à une personne qualifiée, il suffit de remplir la lettre de sollicitation type téléchargeable sur le site internet du Conseil Départemental des Yvelines, de la Préfecture des Yvelines ou de l'ARS Ile de France.

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/109407/download?inline>

Une fois complétée, cette lettre de sollicitation devra être envoyée à l'adresse indiquée dans l'article 7 de l'arrêté n°16-78-052 du 22 juillet 2016.

Les coordonnées de secrétariat des personnes qualifiées dans le domaine de compétence de chaque autorité sont disponibles par courrier postal ou électronique aux adresses suivantes :

Personnes qualifiées des Yvelines			
ARS	Conseil départemental des Yvelines	Préfecture des Yvelines	Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
Délégation départementale des Yvelines de l'ARS IDF 143 bd de la Reine 78000 VERSAILLES	Direction Générale Adjointe des Solidarités 2 place André Mignot 78012 VERSAILLES CEDEX	1 rue Jean Houdon 78000 VERSAILLES	39 rue d'Angiviller BP 80154 78001 Versailles Cedex
ARS-DT78-PERSONNES-QUALIFIEES@ars.sante.fr	personne-qualifiee@yvelines.fr	ddcs-socialeducatif@yvelines.gouv.fr (services mandataire judiciaire à la protection des majeurs") ddcs-hebergement@yvelines.gouv.fr (centre d'hébergement)	dtpjj-versailles@justice.fr

- **Traitement et la protection des données personnelles**

Les **données concernant la personne** peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'ensemble des personnes accompagnées par une structure gérée par l'APAJH Yvelines voit son dossier unique informatisé traité dans le logiciel MEDITEAM de Berger Levrault.

La personne accompagnée a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au **recueil et au traitement de données nominatives** la concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 précitée.

Les **données médicales** (et toute autre donnée personnelle) sont protégées par le secret médical et le secret professionnel de toutes les personnes intervenant dans la structure.

La **communication des documents et données** s'effectue également dans le respect des lois et réglementations en vigueur ainsi que des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne

En cas de **contestation** ou de réclamation, la possibilité est donnée de contacter les personnes habilitées. A savoir, la structure ou le cabinet ACCENS, désigné par l'association comme délégué à la protection des données (DPO), par mail à l'adresse suivante : dpo.apajh78@accens.net

- **Démarche qualité**

Les structures gérées par l'APAJH Yvelines sont engagées dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. La MECS La Maison des Lauris dispose d'une procédure de signalement et de traitement des évènements indésirables, en application de la loi.

« Afin de faciliter l'expression de votre parole ou celle de votre entourage, dans le cas où vous seriez victime ou témoin d'une situation de maltraitance, un dispositif national d'accueil et d'écoute téléphonique est mis à disposition de tous, particuliers comme professionnels, en vue d'alerter sur cette situation, il s'agit du 3977 pour les situations concernant les personnes âgées et les personnes handicapées adultes et du **119 pour les mineurs** ». Ces numéros font l'objet d'affichage dans toutes les structures gérées par l'APAJH Yvelines.

